

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PAR LOOKANDFINFINANCE DE  
CONTRATS DE PRETS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT  
ANTICIPE EN VUE DU FINANCEMENT DE FINAPARK 5 SAS**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société FINAPARK 5 SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 116 Boulevard Richard Lenoir à FR-75011 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 898.477.245 à concurrence d'un montant maximal de 750.000 EUR.

Les instruments de placement sont des contrats de prêt standardisés avec faculté de remboursement anticipé émis par LOOKANDFIN FINANCE et sont plus amplement décrits dans la partie IV de la présente note et dont le sous-jacent est un prêt destiné à financer la société FINAPARK 5 SAS.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

**05/05/2023**

**AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée**

**A. Risques liés à l'insolvabilité de l'Emprunteur**

En souscrivant à la présente Offre, le Prêteur s'expose au risque d'insolvabilité dans le chef de FINAPARK 5 SAS. La présente section décrit les conséquences possibles de ce risque pour le Prêteur.

**A.1. Risque de perte de tout ou partie du capital investi**

1. Le premier risque devant être mentionné est le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait

frapper la société FINAPARK 5 SAS que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société FINAPARK 5 SAS devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de FINAPARK 5 SAS, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié les risques suivants inhérents à la société FINAPARK 5 SAS :

a) Risques liés au Projet sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes :

La dette découlant de la présente Offre sera remboursée par les revenus générés par le projet de marchand de bien immobilier en cours de réalisation sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes.

Le projet étant en cours de développement, des risques de retards, d'exécution et de commercialisation existent.

Par ailleurs, le coût global du projet sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes s'élève à 934.316 EUR HTVA. La structure de financement est la suivante :

- Fonds propres : 184.316 EUR.
- Crédit LOOKANDFIN FINANCE SA : 750.000 EUR.

**2.** A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société FINAPARK 5 SAS est peu élevé compte tenu de :

a) Une inscription en privilège de prêteur de deniers et une hypothèque de premier rang.

La société FINAPARK 5 SAS confère à LOOKANDFIN FINANCE une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers complétée d'une inscription hypothécaire en 1<sup>er</sup> rang à hauteur du montant levé en principal sur les biens sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes.

b) Une Garantie à première demande (GAPD) des Actionnaires.

La FIPARK SAS (SIREN : 898 477 245) confère à LOOKANDFIN FINANCE une Garantie À Première Demande (GAPD). Cette dernière implique que le garant, la FIPARK SAS (SIREN : 898 477 245) s'engage à payer dès la première demande du bénéficiaire, LOOKANDFIN FINANCE, tout ou partie du montant du prêt sans pouvoir soulever d'exception, d'objection ou de contestation tenant à l'obligation du contrat de garantie initial établi entre les parties.

c) Un engagement de ne pas octroyer de sûretés additionnelles sur le bien financé

L'Emprunteur s'engage de manière irrévocable et inconditionnelle envers LOOKANDFIN FINANCE à s'abstenir de procéder à la constitution de sûretés sur les biens sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes au profit de bénéficiaires autres que LOOKANDFIN FINANCE.

Il faut notamment entendre par sûreté, sans que cette énumération ne soit limitative, toute hypothèque, privilège, nantissement, gage, engagement de caution, engagement de codébition solidaire, fiducie-sûreté, transfert de propriété et cession de créance à titre de garantie, affectation spéciale d'une somme d'argent ou d'un compte bancaire à titre de garantie, ainsi que toute autre sûreté réelle ou personnelle garantissant les obligations de FINAPARK 5 SAS, ainsi que toute autre convention ou accord ayant un effet analogue.

3. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société FINAPARK 5 SAS est peu élevé raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à C (risque modéré). Pour une description complète des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

## **A.2. Risque de ne pas obtenir le rendement attendu de l'investissement**

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt ou en cas de non-paiement par l'Emprunteur d'une ou plusieurs échéances d'intérêts.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Les éventuels frais de recouvrement pourraient aussi, le cas échéant, entraîner un rendement négatif de l'investissement, étant cependant précisé que le Prêteur est toujours libre de décider d'exposer ou non ces frais de recouvrement.

L'article IV.A.3 de la présente note d'information mentionne que l'Emprunteur dispose de la faculté de rembourser anticipativement, totalement ou partiellement, le contrat de prêt conclu avec LOOKANDFIN FINANCE.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, totalement ou partiellement, les Prêteurs du solde restant dû de leur contrat de prêt standardisé respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur.

En cas de remboursement anticipé, les Prêteurs récupéreront le capital investi sans percevoir les intérêts non encore échus au moment où le remboursement anticipé intervient. Ceci signifie qu'ils auront pu percevoir le taux d'intérêt contractuel pendant toute la période antérieure au remboursement anticipé et qu'ils seront privés de ces intérêts pour la période postérieure dans la mesure où le paiement des intérêts cessera après le remboursement complet du capital.

En contrepartie de la faculté de remboursement anticipé dont bénéficie l'Emprunteur il faut être conscient que le taux d'intérêt du prêt que l'Emprunteur s'est engagé à verser à LOOKANDFIN FINANCE est plus élevé que si le même Emprunteur avait emprunté le même montant sans faculté de remboursement anticipé.

## **A.3. Absence de recours contractuel des Prêteurs envers l'Emprunteur**

5. En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, seule LOOKANDFIN FINANCE, qui est le cocontractant direct de l'Emprunteur, pourra introduire une déclaration de créance à son

égard.

Dans la mesure où le Prêteur n'aura pas contracté directement avec l'Emprunteur, le Prêteur ne pourra faire valoir sa créance directement contre l'Emprunteur.

En revanche, le Prêteur percevra, en proportion de sa créance dans LOOKANDFIN FINANCE, tout remboursement que celle-ci recevrait dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de l'Emprunteur.

## **B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE**

**6.** Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Le risque d'insolvabilité pourrait se manifester notamment en cas de faillite, de procédure de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de toute autre situation de concours.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

**7.** En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

**8.** Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément protecteur qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des offres logées dans d'autres compartiments.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

## **Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement**

### **A. Identité de l'émetteur - LOOKANDFIN FINANCE**

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com)

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A., l'offreur, conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE, que ce soit à ses administrateurs ou à ses administrateurs délégués à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

## **B. Informations financières concernant l'émetteur**

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des

investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance sans qu'aucune réserve ne soit créée par LOOKANDFIN FINANCE dans ses compartiments.

Pour le reste et de manière générale, LOOKANDFIN FINANCE déclare que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses activités de véhicule de financement au cours des douze prochains mois.

3° LOOKANDFIN FINANCE déclare qu'à la date du 31 décembre 2019, le niveau de ses capitaux propres s'élevait à 88.615 EUR et que depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE déclare que son endettement financier est nul.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

### **C. Identité de l'offreur - LOOKANDFIN**

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com).

2° LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*. Dans le cadre de cette activité, LOOKANDFIN preste un service de financement alternatif et met en présence des sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle, d'une part, et des personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts, d'autre part.

Dans le cadre de la présente offre, LOOKANDFIN agit en qualité d'offreur et LOOKANDFIN FINANCE en qualité d'émetteur.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

### **D. Description du sous-jacent**

1° Le sous-jacent est un contrat de prêt conclu entre la société FINAPARK 5 SAS et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société FINAPARK 5 SAS est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société FINAPARK 5 SAS.

Le montant maximum qui pourra être prêté par LOOKANDFIN FINANCE à la société FINAPARK 5 SAS sera de 750.000 EUR.

## **2° A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société FINAPARK 5 SAS**

1° L'émetteur du contrat de prêt est la société FINAPARK 5 SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 116 Boulevard Richard Lenoir à FR-75011 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 898.477.245.

FINAPARK 5 SAS ne dispose pas d'un site internet.

2° La société FINAPARK 5 SAS est une société spécialisée dans les opérations de marchands de biens.

3° Le capital social de la société FINAPARK 5 SAS est détenu à hauteur de 100% par la société FIPARK SAS.

4° Le président de FINAPARK 5 SAS n'a perçu aucun dividende de la part de FINAPARK 5 SAS au titre de l'exercice 2021.

Il existait au 31/12/2021 les comptes courants suivants dans FINAPARK 5 SAS :

- 1.411 EUR à charge de la SAS VALOPARK
- 1.587.570 EUR en faveur de la SAS FIPARK

FINAPARK 5 SAS ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Le président de la société FINAPARK 5 SAS est la société FIPARK SAS.

La société FINAPARK 5 SAS n'a pas d'administrateur.

6° FINAPARK 5 SAS atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par FINAPARK 5 SAS à ses administrateurs.

Aucune somme n'a été provisionnée par FINAPARK 5 SAS aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° FINAPARK 5 SAS atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de FINAPARK 5 SAS.

8° FINAPARK 5 SAS atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre FINAPARK 5 SAS, d'une part, et son président ou ses actionnaires majoritaires, d'autre part.

9° Le commissaire aux comptes désigné au sein de FINAPARK 5 SAS est la société de droit français SARL D.B.A., dont le siège social est établi 21 rue des Favorites à FR-75015 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 413.853.706.

## **B. Informations financières concernant la société FINAPARK 5 SAS**

1° Les comptes annuels relatifs à l'exercice 31 décembre 2021 ont été audités par le commissaire aux comptes SARL D.B.A. et ont fait l'objet d'une vérification indépendante.

2° FINAPARK 5 SAS atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° FINAPARK 5 SAS déclare qu'au 28 février 2022 ses capitaux propres s'élevaient à 2.039.951 EUR et que, depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. L'entreprise déclare également qu'au 28 février 2022, son endettement financier total s'élevait à 3.650.000 EUR.

4° FINAPARK 5 SAS atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de FINAPARK 5 SAS n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour plus d'informations financière sur la société FINAPARK 5 SAS, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

## **Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement**

### **A. Description de l'Offre**

1° Le montant maximal de l'Offre est de 750.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n°1 de recueillir un montant minimal de 600.000 EUR.

L'offre est également émise sous la Condition Suspensive n°2. En vertu de cette Condition Suspensive n°2, le succès de la Levée de fonds est conditionné par la satisfaction préalable des exigences suivantes :

A. La mise en place d'une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers et/ou d'une inscription hypothécaire conventionnelle en premier rang à concurrence du montant levé en principal sur le bien acquis par la SAS Finapark 5 sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes à conférer à LOOKANDFIN FINANCE le jour de l'acquisition du bien après obtention de la mainlevée de toute charge et sûreté dont le bien serait grevé.

B. La signature d'une Garantie à Première Demande (« GAPD ») accordée par la SAS FIPARK (SIREN : 813.739.794) au profit de LOOKANDFIN FINANCE à hauteur du montant levé majoré des frais accessoires

Ces conditions suspensives doivent être réalisées pour le **9 juin 2023** au plus tard.

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur.

3° Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procèdera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

**4°** La période de Souscription s'étend du **8 mai 2023** au **9 juin 2023**;

Conformément à l'article 9.5 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, lorsque l'Objectif de financement est atteint, la période de Souscription prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé ci-dessus. En pareil cas, la clôture anticipée de l'Offre sera mentionnée sur le Site de LOOKANDFIN et il ne sera plus possible d'y souscrire.

La Condition Suspensive n°1 doit être satisfaite pour le 9 juin 2023 au plus tard.

La Condition Suspensive n°2 doit être satisfaite pour le 9 juin 2023 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation, à savoir le 9 juin 2023 au plus tard.

**5°** La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraîne aucun frais à charge des Prêteurs.

## **B. Raisons de l'Offre**

**1°** Le groupe français Fipark est spécialisé depuis 2015 dans la conception, l'aménagement et la gestion de structures de stationnements sur tous les territoires (cœur de ville, périphérie d'agglomération, etc). Depuis sa création, le groupe a déjà réalisé plus de 90 opérations et acté plus de 2.500 lots.

Le projet « Suresnes et Saint-Denis » situé dans les communes portant le même nom à l'extérieur du périphérique parisien consiste à refinancer deux opérations financées sur fonds propres. Le groupe a réalisé des travaux pour transformer les places de parking en box puis les louer.

Le budget total du projet est le suivant :

- Valorisation des lots (TTC) : 1.187.044 €

FINAPARK 5 SAS souhaite emprunter 750.000€ afin de refinancer des lots de places de parkings sis 79, 81, 83 rue de Strasbourg à 93200 Saint-Denis et sis 15 Quai Gallieni à 92150 Suresnes.

Les sûretés sont une inscription hypothécaire de rang 1 sur les emplacements faisant l'objet du refinancement ainsi que la GAPD de la holding FIPARK SAS.

**2°** Cet investissement est financé via (1) un prêt in fine de 750.000 EUR octroyé par LOOKANDFIN FINANCE (objet de la présente note d'information) et (2) un effort propre de 184.316 EUR.

3° Le prix de revient du projet est de 934.316 EUR. Les financements de ce dernier sont structurés de la manière suivante :

- Fonds propres du promoteur : 184.316 €
- Prêt Look&Fin : 750.000 €

Les fonds collectés au travers des Offres LOOKANDFIN FINANCE nets, après déduction des frais supportés par l’Emprunteur, s’élèvent à (en partant de l’hypothèse que 100% des montants ont été collectés) 726.375 EUR.

## **Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts**

### **A. Caractéristiques des instruments de placement offerts**

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés au sens de l’article 3 § 1<sup>er</sup>, 11° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d’instruments de placement. Ces contrats de prêt standardisés sont conclus entre LOOKANDFIN FINANCE, d’une part, et chaque Prêteur, d’autre part.

La somme des montants investis par les prêteurs en vue du financement de FINAPARK 5 SAS et collectés par LOOKANDFIN FINANCE dans le cadre des contrats de prêt standardisés correspond au montant total qui fera l’objet du contrat de prêt entre LOOKANDFIN FINANCE et FINAPARK 5 SAS.

2° Les contrats de prêt standardisés sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l’ouverture de l’Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l’Emprunteur est encore inconnue vu qu’elle dépend d’événements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation des Conditions Suspensives.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l’Emprunteur sera de 36 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 36 mois après la date de mise à disposition des fonds à l’Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d’amortissement définitif qui seront joints aux contrats de prêt standardisés. Seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à FINAPARK 5 SAS. A l’échéance du prêt, soit le 36<sup>ème</sup> mois à compter de la mise à disposition effective des fonds à l’Emprunteur, celui-ci remboursera en une seule mensualité l’intégralité du montant du prêt en principal. Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau d’amortissement sur la base d’un prêt d’un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 16 mai 2023.

<b>Montant investi</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Mensualité</b>	<b>6,25 €</b>
<b>Taux d’intérêt annuel</b>	<b>7,50 %</b>
<b>Période</b>	<b>36 mois</b>
<b>Total intérêts</b>	<b>225 €</b>
<b>Rendement global</b>	<b>22,50 %</b>

Date	Mensualité	Principal	Intérêt	Solde restant dû
16/06/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/07/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/08/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/09/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/10/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/11/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/12/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/01/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/02/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/03/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/04/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/05/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/06/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/07/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/08/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/09/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/10/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/11/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/12/24	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/01/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/02/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/03/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/04/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/05/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/06/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/07/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/08/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/09/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/10/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/11/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/12/25	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/01/26	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/02/26	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/03/26	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/04/26	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
16/05/26	1 006,25 €	1 000,00 €	6,25 €	- €
<b>Total</b>	<b>1 225 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>225 €</b>	

Il est rappelé que comme mentionné en partie I de la présente note, à l'issue du 1<sup>er</sup> mois l'Emprunteur aura la faculté de rembourser par anticipation le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds et pour la première fois le 1<sup>er</sup> mois après la mise à disposition effective des fonds. Dans ce cas, l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du prêt, total ou partiel, en adressant un courrier recommandé à LOOKANDFIN FINANCE au plus tard un mois, le cachet de la poste

faisant foi, avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire. En pareil cas, l'Emprunteur sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral ou partiel du solde restant dû du prêt en capital.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, les Prêteurs du solde restant dû de leur Contrat de prêt respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur. Il est renvoyé à la partie I ci-dessus pour plus de détails.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 7,5% l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement qui sera joint au contrat de prêt. Elles correspondent à la date d'anniversaire<sup>1</sup> de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

Pour un exemple de tableau d'amortissement, il est renvoyé à la partie IV.A.3° ci-dessus.

## **B. Description du garant et de la garantie**

La FIPARK SAS (SIREN : 898 477 245) confère à LOOKANDFIN FINANCE une Garantie À Première Demande (GAPD). Cette dernière implique que le garant, la FIPARK SAS (SIREN : 898 477 245) s'engage à payer dès la première demande du bénéficiaire, LOOKANDFIN FINANCE, tout ou partie du montant du prêt sans pouvoir soulever d'exception, d'objection ou de contestation tenant à l'obligation du contrat de garantie initial établi entre les parties.

**Annexes :** Il est précisé que par application de l'article 11 § 3 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, les informations communiquées via un lien hypertexte ne font formellement pas partie de la présente note d'information.

1. Comptes annuels de la société LOOKANDFIN FINANCE SA pour son dernier exercice comptable.
2. Comptes annuels de la société FINAPARK 5 SAS pour son dernier exercice comptable.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5<sup>ème</sup> jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5<sup>ème</sup> jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **LOOKANDFIN FINANCE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Louise

N° : 475

Boîte :

Code postal : 1050

Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0683.777.546

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

26-10-2017

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 21-04-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **WROBLEWSKI Dominique**

Boulevard Léopold II 109

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-10-26

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur délégué

### **LEVY-MORELLE Frédéric**

Chaussée de la Hulpe 411

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-10-26

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur délégué

### **LOOK AND FIN SA**

0846783769

Avenue Louise 475

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-10-26

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

LEVY-MORELLE Frédéric

Chaussée de la Hulpe 411

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>231.250</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>231.250</b>	<b>0</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>64.085.267</u></b>	<b><u>42.286.790</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>27.367.684</b>	<b>28.431.992</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	27.367.684	28.431.992
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>31.402.732</b>	<b>11.379.296</b>
Créances commerciales		40	464.464	309.711
Autres créances		41	30.938.267	11.069.585
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>5.314.852</b>	<b>2.475.503</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>64.316.517</b>	<b>42.286.790</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>		10/15	<b><u>100.156</u></b>	<b><u>75.747</u></b>
Capital		10/11	<b>61.500</b>	<b>61.500</b>
Capital souscrit		10	61.500	61.500
Capital non appelé		100	61.500	61.500
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Réserves</b>				
Réserves indisponibles		13	<b>6.150</b>	<b>6.150</b>
Réserve légale		130/1	6.150	6.150
Réserves statutairement indisponibles		130	6.150	6.150
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>32.506</b>	<b>8.097</b>
<b>Subsides en capital</b>				
		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>				
		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
		164/5		
<b>Impôts différés</b>				
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>64.216.361</b>	<b>42.211.043</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>30.746.249</b>	<b>30.356.101</b>
Dettes financières		170/4	30.746.249	30.356.101
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	30.746.249	30.356.101
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>33.470.112</b>	<b>11.854.943</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	32.888.510	11.458.728
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	534.277	359.926
Fournisseurs		440/4	534.277	359.926
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	34.109	31.150
Impôts		450/3	34.109	31.150
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	13.216	5.139
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>64.316.517</b>	<b>42.286.790</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	41.788	8.202
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.874	2.598
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>39.914</b>	<b>5.604</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>0</b>	<b>140</b>
Produits financiers récurrents		75	0	140
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>5.963</b>	<b>1.052</b>
Charges financières récurrentes		65	5.963	1.052
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>33.951</b>	<b>4.693</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>9.542</b>	<b>17.560</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>24.409</b>	<b>-12.868</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>24.409</b>	<b>-12.868</b>

**FINAPARK V**

**116 BOULEVARD RICHARD LE NOIR**

**75011 PARIS**

**SIRET: 89847724500010**

**APE: 6810Z**

**Exercice du 01/04/2021 au 31/12/2021**

**DOCUMENTS ANNUELS**

## Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat de l'exercice	3
Compte de résultat de l'exercice (suite)	4
Annexe	5
Immobilisations	6
Amortissements	7
Provisions inscrites au bilan	8
Etat des échéances,des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	9
Détail des comptes	10
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Compte de résultat de l'exercice	18
Compte de résultat de l'exercice (suite)	19
Immobilisations	20
Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	21
Amortissements	22
Provisions inscrites au bilan	23
Etat des échéances,des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	24
Détermination du résultat fiscal	25
Déficits, indemnités pour congés a payer et provisions non déductibles	26
Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	27
Détermination des plus et moins values	28
Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'apport	29
Suivi des moins values à long terme	30
Affectation des plus values à long terme et réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	31
Détermination de la valeur ajoutée	32
Répartition du capital social	33
Filiales et participations	34
Impôt sur les sociétés	35
Annexe à la 2065	36
Annexe à la 2065	37
Relevé de frais généraux	38
Relevé des frais déductibles liés à des états non coopératifs	39
Liasse fiscale	40

**BILAN ACTIF**

	<b>Brut</b>	<b>Amort. prov.</b>	<b>31/12/2021</b>	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur imm. incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat. outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total de l'actif immobilisé</b>				

Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 350 532		3 350 532	
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	447		447	
Autres créances	147 572		147 572	
Capital souscrit et appelé, non versé				
VMP (dont actions propres)				
Disponibilités	3 546		3 546	
Charges constatées d'avance	3 600		3 600	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>3 505 699</b>		<b>3 505 699</b>	

Frais d'émission d'emprunts à étaler	10 054		10 054	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

<b>Total de l'actif</b>	<b>3 515 753</b>		<b>3 515 753</b>	
-------------------------	------------------	--	------------------	--

Droit au bail		Immo. à - un an		Part à + un an	
Immobilisations		Stocks		Créances	

## BILAN PASSIF

		31/12/2021	
Capital social ou individuel (dont versé)	150 000	150 000	
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve spé. prov. fluctuation des cours)			
Autres réserves (dont réserve achat d'oeuvre art.vivants)			
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 17 731</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>132 268</b>	

Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total des autres fonds propres</b>			

Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>			

Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		161 600	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 581 773	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 644	
Dettes fiscales et sociales		897	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 587 570	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>		<b>3 383 485</b>	

Ecart de conversion passif			
----------------------------	--	--	--

<b>Total du passif</b>		<b>3 515 753</b>	
------------------------	--	------------------	--

Ecart de réévaluation incorporé au capital			
Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			
écart de réévaluation libre			
réserve de réévaluation (1976)			
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 383 485	
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques CCP		1 773	

## COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2021		
	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises	110 750		110 750
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 980		3 980
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>114 730</b>		<b>114 730</b>

Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			10 517
Autres produits			
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>125 248</b>

Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 952 661
Variation de stocks (marchandises)			- 3 350 532
Achats de matières premières et autres approv. (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			530 204
Impôts, taxes et versements assimilés			2 177
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			346
Dotations aux provisions			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions			
Pour risques et charges : Dotations aux provisions			
Autres charges			
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>134 856</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>- 9 607</b>

Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers</b>			

Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			7 727
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières</b>			<b>7 727</b>

<b>Résultat financier</b>			<b>- 7 727</b>
---------------------------	--	--	----------------

<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>- 17 335</b>
--------------------------------------	--	--	-----------------

## COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2021	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	395	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>395</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 395</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les sociétés		
<b>Total des produits</b>	<b>125 248</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>142 979</b>	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>- 17 731</b>	
Dont: - produits nets partiels sur opérations à long terme - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs - crédit-bail mobilier - crédit-bail immobilier - charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs - produits concernant les entreprises liées - intérêts concernant les entreprises liées - dons faits aux organismes d'intérêt général - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) - transferts de charges - cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text"/> - produits redevances concessions brevets et licences - charges redevances pour concessions de brevets et licences - primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives <input type="text"/> obligatoires <input type="text"/> dont cotisations facultatives Madelin <input type="text"/> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text"/>	10 517	
Détail des produits et charges exceptionnels	Charges except.	Produits except.
Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs